



Monsieur SALZMANN Emile

Président Générations Mouvement F D 77

Président du club des Bleuets de QUIERS 77720

Délégué Départemental de la C.F.R.

Membre du bureau C. D. C. A. Personnes Agées du 77

QUIERS le 18 mars 2020

Membre de la Commission des Usagers du Centre

Hospitalier Léon BINET DE PROVINS.

Tel : 06 85 04 72 15 emile.salzmann@orange.fr

Mesdames et Messieurs,

L'épidémie de Covid – 19 continue à se répandre et les Autorités sanitaires estiment que cette situation risque de perdurer durant plusieurs semaines et même plusieurs mois.

Compte tenu de la population des adhérents de nos associations Générations Mouvement et de la responsabilité qui est la nôtre en tant que dirigeants associatifs, nous devons prendre des mesures claires et adaptées à la situation.

Il y a tout d'abord lieu de respecter scrupuleusement toutes les instructions faites et à venir de la part des Autorités civiles et sanitaires. Il est également nécessaire de rappeler en permanence la nécessité d'adopter les gestes barrières destinés à se protéger et à protéger les autres.

Enfin, il nous apparaît indispensable que chaque responsable de notre Mouvement envisage dès à présent le report ou l'annulation des activités et manifestations susceptibles d'exposer nos adhérents aux risques de l'épidémie. Nous vous conseillons donc de prendre sans délai contact avec les prestataires auprès desquels vous auriez des engagements pour envisager les conditions de ce report; cela concerne les réunions statutaires, les voyages et tous les rassemblements (concours fêtes etc...) susceptibles d'être organisés par les clubs, membres de notre fédération, en privilégiant la solution qui consiste à maintenir nos adhérents en bonne santé. Avec les mesures de confinement, même les rencontres hebdomadaires dans vos clubs sont ajournées...

QUELQUES RENSEIGNEMENTS A PROPOS DE NOTRE ASSURANCE.(S M A C L)

Le 09 mars dernier, la Fédération Française de l'assurance a écrit :

« Un événement du type de l'épidémie de coronavirus CODIV-19 dépasse le périmètre d'intervention de l'assurance. En fonction de sa durée et de son ampleur, une épidémie peut en effet avoir un impact sur l'activité économique globale : en affectant tous les secteurs, ses conséquences économiques deviennent ainsi inassurables. C'est pourquoi la quasi-totalité des contrats couvrant les entreprises (annulations d'événements etc) exclut l'événement d'épidémie.

ANNULATIONS DE VOYAGES EN RAISON DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES ET INEVITABLES :

L'article L.211-14 II du code du tourisme dispose que « Le voyageur a le droit de résoudre le contrat avant le début du voyage ou du séjour sans payer de frais de résolution si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, ont des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. Dans ce cas, le voyageur a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire. »

(Il reviendra au juge de qualifier si l'implantation du coronavirus CODIV-19 est une circonstance exceptionnelle et inévitable. Le voyageur aura droit à un remboursement intégral par le professionnel du tourisme le cas échéant.)

S M A C L ASSURANCE COMMUNIQUE : En raison de la crise sanitaire Coronavirus et des règles de prévention obligatoires mises en place, toutes les lignes téléphoniques SMACL sont coupées depuis ce matin.

Les canaux de communication privilégiés avec SMACL assurance sont désormais le courriel à l'adresse habituelle : aines-ruraux@smacl.fr N'hésitez pas à poser vos questions d'assurance ou demande de conseil.

Génération Mouvement – Fédération Nationale communique.

Beaucoup d'associations nous interrogent sur le sujet des voyages qui étaient programmés.

Voici un lien publié par les Entreprises du voyage (ex S N A V) qui apporte quelques éclairages sur les annulations et reports de voyages et séjours :

http://snv.cab01.net/COVID-19-Recommandations-pour-les-voyages-a-forfait-16032020.cfm?WL=7496&WS=16266_131905&WA=4388

Votre Fédération Départementale vous informe de la fermeture de la Maison des Services Publics de LA FERTE GAUCHER, suite à la mesure de confinement annoncée; n'ayant plus accès à nos locaux de la rue Ernest DELBET, nos permanences du jeudi 19 mars 2020, du jeudi 26 mars et du jeudi 02 avril ne seront pas assurées. Vous pouvez quand même nous contacter en cas de problèmes par téléphone : 06 85 04 072 15 ou 06 10 73 74 81 MERCI.

Tous embarqués dans le même bateau , naviguant en eaux plus que troubles durant les prochaines semaines, avec le Covid-19 et les restrictions qui ont été annoncées, nous nous devons de faire preuve de civisme, privilégier notre santé, et appliquer les règles mises en place pour sortir de cette période difficile le plus rapidement possible, prenez soin de vous.

Restant à votre disposition.

Le Président.

Emile SALZMANN

Le Secrétaire.

Lucien GREINSCHGL